

Décision n° 2025-2416
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 novembre 2025
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12^e de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 28 novembre 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2025-2416
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 novembre 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198702367	M. ASSENAT HERVE	48 LANGOGNE	1 VHF
198801898	ETS PUBLIC DE SANTE NATIONAL DE FRESNES	94 FRESNES	1 UHF
199209329	SICA NORD CEREALES	59 DUNKERQUE	1 UHF
199210041	AIR AUSTRAL	97 STE MARIE	1 UHF
199801680	COMMUNE DE QUIMPER	29 QUIMPER	1 VHF
199900566	ETS PUBLIC DE SANTE NATIONAL DE FRESNES	94 FRESNES	1 UHF
200500643	RADIO CLUB LES DAHUTS	90 SEVENANS	2 VHF
200800356	AIR AUSTRAL	97 STE MARIE	1 UHF
201400730	GAZ-OPALE	59 LOON PLAGE	2 UHF
201401257	GAZ-OPALE	59 LOON PLAGE	1 UHF
201401313	GAZ-OPALE	59 DUNKERQUE	1 UHF
201401345	GAZ-OPALE	59 DUNKERQUE	1 UHF
201601401	GORON SA	75 PARIS 3	1 UHF
201800333	GORON SA	76 TOURVILLE LA RIVIERE	2 UHF
201900530	SOCIETE DES MATERIAUX DE BEAUCE	28 PRASVILLE	3 UHF
202101976	REUNION AIR SURETE	97 SAINT PIERRE	1 VHF
202102799	LEGENDRE GENIE CIVIL	76 GONFREVILLE-L'ORCHER	3 UHF
202203634	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-EST	13 MARSEILLE CEDEX 15	5 UHF
202302643	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	75 PARIS 15	1 UHF
202400471	BOUYGUES CONSTRUCTION	94 ORLY	7 UHF
202401649	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 20	1 UHF
202402041	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-EST	13 MARSEILLE 12	2 UHF
202402948	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	78 GUYANCOURT	1 UHF
202403113	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	93 DRANCY	1 UHF
202500069	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	45 ORLEANS	1 UHF
202501253	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	78 GUYANCOURT	1 UHF
202501500	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	91 VILLEBON SUR YVETTE	5 UHF
202501618	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 18	3 UHF
202502135	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	75 PARIS 19	1 UHF